

**UN APERÇU DU NOUVEAU BULLETIN** (Cet exemple s'applique aussi en 4<sup>e</sup> année.)  
6<sup>e</sup> année (avec épreuve ministérielle)

LES INFORMATIONS  
CONTENUES DANS LES BULLETS  
S'APPLIQUENT AUSSI ICL.

\*\* La pondération des compétences peut varier d'un cycle à l'autre.  
Par exemple, la pondération des compétences en français pour  
la 4<sup>e</sup> année est de 50 % en lecture, 30 % en écriture  
et 20 % en communication orale.

Français, Langue d'enseignement Enseignante ou enseignant :	5 <sup>e</sup> année			3 <sup>e</sup> cycle			6 <sup>e</sup> année			Résultat final	
	Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	Résultat final	Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)		Étape 3 (60 %)
Lire (40 %)**					70	80	80	70	80	80	78
Écriture (40 %)**					70	75	77	70	75	77	76
Communiquer oralement (20 %)**					80	80	75	80	80	75	77
Résultat disciplinaire					72	78t	78	72	78t	78	76
Moyenne du groupe					70	75	72				

**Commentaires :**  
L'enseignant peut indiquer un commentaire sur les apprentissages disciplinaires de l'élève - sur ses forces, ses défis et ses progrès.

Commentaires sur deux des quatre compétences suivantes :  
Exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer, travailler en équipe

_____ année	Étape 1
_____ année	Étape 3

En 4<sup>e</sup> et en 6<sup>e</sup> année, pour les compétences visées par une épreuve ministérielle, le résultat final de la compétence est constitué ainsi :  
- 80 % provenant du cumul des 3 étapes,  
- 20 % provenant du résultat à l'épreuve du MELS.  
À noter : le résultat à cette épreuve N'APPARAÎT PAS au bulletin.

Le calcul des trois étapes = 80 % de la note finale, seulement pour les compétences avec épreuve ministérielle.

**LES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES AU PRIMAIRE**

**En 4<sup>e</sup> année**

- Français : écriture

**En 6<sup>e</sup> année**

- Français : écriture et lecture
- Mathématique : résoudre et raisonner

**Pour les élèves de 4<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> année**

Les évaluations de fin d'année du MELS comptent pour 20 % du résultat final.

Document de référence : à conserver en vue de la réception des bulletins de votre enfant.

Pour en savoir plus sur le bulletin, sur les apprentissages de votre enfant et sur la pondération des compétences, référez-vous au document intitulé « **Résumé des informations relatives à l'évaluation des apprentissages de votre enfant** » remis par votre direction d'établissement. Vous pouvez aussi consulter la section « Espace parents et réussite éducative » de notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.csmv.qc.ca/primaire/espace-parents/bulletin/>



Pour nous joindre  
13, rue Saint-Laurent Est  
Longueuil (Québec) J4H 4B7  
450 670-0730

info@csmv.qc.ca  
www.csmv.qc.ca



Imprimé avec de l'encre végétale sur papier recyclable.  
CO-03-01\_publications 2011



À CONSERVER

LE BULLETIN SCOLAIRE  
de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année  
du primaire



**Pour bien le lire et le comprendre**

Un **bulletin unique** est implanté dans l'ensemble des écoles du Québec par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Ce nouveau bulletin vous informe des résultats obtenus par votre enfant lors d'évaluations et de travaux variés portant sur l'acquisition des connaissances et le développement des compétences.